

La CGT-TF1 vous souhaite :

Une belle année 2018, qu'elle vous apporte de la joie et de la sérénité!

ACCORD « TÉLÉTRAVAIL » GROUPE TF1 : Il était temps !

- Alors que beaucoup d'entreprises françaises ont déjà mis en place le « télétravail ».
- Après 6 réunions de négociations, et des engagements de la Direction de TF1...
- Malgré certaines de nos revendications non-suivies(*).
- (*) le télétravail 1j/sem, 48 jours/ an et l'éligibilité des salariés à temps partiels.
- Un compromis d'accord d'un an a été trouvé avec la Direction et l'ensemble des organisations syndicales.

La CGT-TF1 a signé cet accord, permettant aux « salariés éligibles » du Groupe TF1, dès le 1^{er} février, de demander la mise en place de jours(**) de télétravail à leur responsable hiérarchique.(**)24 jours/an max. La Direction s'est engagée à former les managers et les salariés concernés.

Pour plus d'informations sur cette mise en place, venez nous voir au 3^{ième} étage de l'aile SUD, Bureau CGT, alvéole N°14, ou appelez nous au 11297, nous répondrons à vos questions et pourrons vous communiquer une copie de l'accord. (Possible par mail à « syndicat.cgttf1@laposte.net »)

N.A.O. 2018: « On travaille Ensemble, on a une augmentation Ensemble »

Pour la CGT, le seul moyen de répartir équitablement le fruit du travail de TOUS, c'est d'attribuer, à TOUS, une augmentation de salaire. (1^{ière} réunion de négociations le 11/01)

Nous demanderons 100 € minimum pour tous.

Et un programme ambitieux de formation professionnelle pour les salariés, déjà engagés dans « la transformation digitale du Groupe »

Pour la CGT-TF1, TOUS les salariés du GROUPE doivent rester pour construire l'avenir!

« Et si c'était l'occasion de s'engager autrement dans l'entreprise ? »



